



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°7
Réunion du 9 octobre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – BORDET (CD) – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD)

Assistent : Mme LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 03/10/2025 au 09/10/2025					
Dossier N°95	05/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre nous informant que la rencontre ci-dessous, n'a pas été jouée pour problème de jeu de maillot. ANCIENS D1 du 05/10/2025 - n°53490139 RUEIL MALMAISON FC 31/ ASNIERES FC 31	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°96	03/10/2025	519111	FONTENAY AUX ROSES	Forfait avisé hors délais FUTSAL D2 du 05/10/2025 – n°53478857 FONTENAY AUX ROSES 1 / ISSY FC 3	FONTENAY AUX ROSES 1 : -1 Point (0 but) ISSY FC 3 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe FONTENAY AUX ROSES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°97	04/10/2025	546651	SCEAUX FC	Réception courriel du club et rapport arbitre officiel, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la fermeture du stade de la Grenouillère pour cause d'intempéries. U15 D2 du 04/10/2025 - n°53495802 SCEAUX FC 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 2	La 3CD prend note et informe que les frais officiels pour le match du 04/10/2025 sont à la charge du District. La 3CD REPORTE la rencontre au SAMEDI 18 OCTOBRE 2025.
Dossier N°98	04/10/2025	560860	ACA	Réception courriel du club et rapport arbitre officiel, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la fermeture du stade Yves du Manoir pour cause d'intempéries. U14 D5 POULE F du 04/10/2025 - n°53722304 ACA 23 / MALAKOFF USM 22	La 3CD prend note et informe que les frais officiels pour le match du 04/10/2025 sont à la charge du District. La 3CD REPORTE la rencontre au SAMEDI 25 OCTOBRE 2025.
				Réception courriel du club, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la fermeture du stade Yves du Manoir pour cause d'intempéries. U14 D5 POULE E du 04/10/2025 - n°53722070 ACA 21 / VILLENEUVE LA GARENNE 22	La 3CD prend note et informe que les frais officiels pour le match du 04/10/2025 sont à la charge du District. La 3CD REPORTE la rencontre au SAMEDI 18 OCTOBRE 2025.

Dossier N°99	04/10/2025	539013	RACING CFF	Réception courriel du club, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu suite à la fermeture du stade Yves du Manoir pour cause d'intempéries. U15 D2 du 04/10/2025 - n°53495806 RACING CFF 2 / ASNIERES FC 1	La 3CD prend note et informe que les frais officiels pour le match du 04/10/2025 sont à la charge du District. La 3CD REPORTE la rencontre au SAMEDI 18 OCTOBRE 2025.
Dossier N°100	03/10/202	511880	VILLE D'AVRAY	Forfait avisé hors délais. U15 D2 du 04/10/2025 - n°53495803 NEUILLY OLYMPIQUE 1 / VILLE D'AVRAY 1	VILLE D'AVRAY 1 : -1 Point (0 but) NEUILLY OLYMPIQUE 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe VILLE D'AVRAY 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de VILLE D'AVRAY
Dossier N°101	04/10/2025	500706	ISSY LES MLX	Forfait avisé hors délais. U18 D4 POULE A du 05/10/2025 - n°54769256 ISSY FC 23/ LEVALLOIS SC 21	ISSY FC 23 : -1 Point (0 but) LEVALLOIS SC 21 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ISSY FC 23 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°102	04/10/2025	748523	PARIS SO COEUR	Forfait avisé hors délais. SENIORS FEMININES D1 du 04/10/2025 - n°53478677 PARIS SO COEUR 2 / CLICHY S/SEINE 1	PARIS SO COEUR 2 : -1 Point (0 but) CLICHY S/SEINE 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe PARIS SO COEUR 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de PARIS SO COEUR
Dossier N°103	04/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait avisé hors délais de l'ACBB pour nombre insuffisant de joueur. U15 D2 du 04/10/2025 - n°53495805 NANTERRE ES 2 / ACBB 4	ACBB 4 : -1 Point (0 but) NANTERRE ES 2 : 3 points (5 buts) 2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe PARIS ACBB 4 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de ACBB

Dossier N°104	04/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait avisé hors délais d'ANTONY FOOT EVOLUTION pour nombre insuffisant de joueur. SENIORS D5 POULE B du 05/10/2025 - n°54550943 ANTONY FOOT EVOLUTION 2 / SURESNES JS 3	ANTONY FOOT EVOLUTION 2 : -1 Point (0 but) SURESNES JS 3 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé hors délais de l'équipe ANTONY FOOT EVOLUTION 2 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge d'ANTONY FOOT EVOLUTION
Dossier N°105	05/10/2025		3CD	Réception rapport arbitre officiel, forfait avisé hors délais d'ISSY LES MOULINEAUX pour nombre insuffisant de joueur. ANCIENS D2 du 05/10/2025 - n°53444846 ISSY FC 32 / JSC NANTERRE 32	JSC NANTERRE 32 : -1 Point (0 but) ISSY FC 32 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe JSC NANTERRE 32 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de JSC NANTERRE
Dossier N°106	06/10/2025	500561	NANTERRE ES	Dérogation annuelle pour leur équipe U15 D2 : - coup d'envoi 17h00	La 3CD prend note et procède à la modification.
Dossier N°107	07/10/2025		3CD	Match coupe Gambardella le 12/10/2025	La 3CD reporte les rencontres ci-dessous au DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025. U18 D3 du 12/10/2025 – n°53478190 MALAKOFF USM 21 / STADE FRANCAIS 21 U18 D2 du 12/10/2025 – n°53478100 CHAVILLE FC 21/ ASNIERES FC 21 U18 D2 du 12/10/2025 – n°53478101 ST CLOUD FC 21 / PLESSIS ROBINSON FC 21 U18 D2 du 12/10/2025 – n° 53478098 PUTEAUX CSM 21 / COLOMBIENNE FOOT ES 22 U18 D1 du 12/10/2025 – n° 53477882 RUEIL MALMAISON FC 21/ MEUDON AS 22

Dossier N°107	07/10/2025		3CD	Match coupe Gambardella le 12/10/2025	La 3CD reporte les rencontres ci-dessous au SAMEDI 25 OCTOBRE 2025. U18 D1 du 11/10/2025 – n°53477878 SEVRES FC 92 21 / MONTRouGE FC 92 22 U18 D1 du 12/10/2025 – n° 53477883 CLICHY S/SEINE 21 / COURBEVOIE SPORTS 22
Dossier N°107	07/10/2025		3CD	Match coupe Gambardella le 12/10/2025	La 3CD reporte les rencontres ci-dessous au DIMANCHE 19 OCTOBRE 2025. U18 D4 POULE B du 12/10/2025 – n°54769334 ARARAT ISSY 21/ FONTENAY AUX ROSES 21
Dossier N°108	07/10/2025		ANTONY FOOT EVOLUTION	Désengagement équipe 4 en Critérium U12 Poule I.	La 3CD prend note du désengagement de leur équipe 4 en U12 Poule I. Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°109	07/10/2025		3CD	Forfait non avisé de NANTERRE ES U14 D5 POULE C du 04/10/2025 - n°53721596 FONTENAY AUX ROSES 22 / NANTERRE ES 24	NANTERRE ES 24 : -1 Point (0 but) ISSY FC 32 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe NANTERRE ES 24 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais officiels à la charge de NANTERRE ES
Dossier N°110	07/10/2025		3CD	Réception FMI rencontre non jouée pour un seul dirigeant présent pour le club de MONTRouGE FC U14 D4 du 04/10/2025 - n°53499805 JSC NANTERRE 21 / MONTRouGE FC 92 24	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°111	07/10/2025		3CD	Réception FMI rencontre non jouée pour un seul dirigeant présent pour le club de MONTRouGE FC U16 D5 POULE B du 28/09/2025 - n°53695843 GENNEVILLIERS CSM 22 / MONTRouGE FC 92 24	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°112	06/10/2025	524007	LEVALLOIS SC	Demande d'ajout d'une équipe 3 en critérium U13.	La 3CD prend note et ajout l'ajoute l'équipe 3 de LEVALLOIS SC en U13 POULE C.
Dossier N°112	08/10/2025	524007	LEVALLOIS SC	Désengagement de l'équipe 3 en critérium U13.	La 3CD prend note du désengagement de leur équipe 3 en U13 en poule C.

					Annulation de l'engagement après parution des calendriers Amende de 100€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°113	03/10/2025	564504	VLG FUTSAL	Réception courriel de la ville de Villeneuve la Garenne nous informant de l'indisponibilité du gymnase Cattiau le samedi 11 octobre 2025. FUTSAL D1 du 11/10/2025 - n°53478778 VLG FUTSAL 2 / SEVRES FUTSAL 1	La 3CD prend note et reporte la rencontre au 25 OCTOBRE 2025.
Dossier N°115	08/10/2025		3CD	match coupe de France Féminine le 18/10/2025	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au 25/10/2025. SENIORS FEMININES D1 du 18/10/2025 – n°53478679 RACING CFF 1 / FC BOURG LA REINE 1
Dossier N°116	07/10/2025	500638		Réception mail de VILLENEUVE LA GARENNE nous informant de leur forfait U11F Poule B du 11/10/2025 -n°54989816 GARENNE COLOMBES 1 / VILLENEUVE LA GARENNE	2ème Forfait avisé de l'équipe U11F Poule B de VILLENEUVE LA GARENNE
Dossier N°117	07/10/2025		3CD	Forfait non avisé de MONTRouGE FC 92 1 U13F POULE A du 04/10/2025 - n°54939430 CHAVILLE FC 1 / MONTRouGE FC 92 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13F Poule A MONTRouGE FC 92 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°118	05/10/2025	581792	PORTUGAIS EN FRANCE	Nous informe de l'indisponibilité de leur stade jusqu'au 3 novembre 2025. ANCIENS D3 du 12/10/2025 - n°53445154 PORTUGAIS EN France 31 / GARCHES VAUCRESSON 31	La 3CD reporte la rencontre au 16 NOVEMBRE 2025 coup d'envoi 11h00.
Dossier N°119	10/10/2025		3CD	indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC le 11 et 12/10/2025. U16 D2 du 12/10/2025 – n° 53495150 LEVALLOIS SC 21/ PUTEAUX CSM 21	suite à l'indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC, la 3CD décide d'INVERSER la rencontre Par conséquent la rencontre devient U16 D2 du 12/10/2025 – n° 53495150 PUTEAUX CSM 21/ LEVALLOIS SC 21 coup d'envoi 16h30 au stade Léon Rabot à Puteaux.

Dossier N°119	10/10/2025		3CD	indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC le 11 et 12/10/2025. U14 D2 du 11/10/2025 – n° 53499631 LEVALLOIS SC 21/ ISSY FC 22	suite à l'indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC, la 3CD décide d'INVERSER la rencontre Par conséquent la rencontre devient U14 D2 du 11/10/2025 – n° 53499631 - ISSY FC 22/ LEVALLOIS SC 21 coup d'envoi 16h00 au stade Christiane Guillaume à Issy Les Moulineaux.
Dossier N°119	10/10/2025		3CD	indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC le 11 et 12/10/2025. U14 D5 POULE D du 11/10/2025 – n° 53721917 LEVALLOIS SC 22/ JSC NANTERRE 22	suite à l'indisponibilité des installations de LEVALLOIS SC, la 3CD décide d'INVERSER la rencontre Par conséquent la rencontre devient U14 D5 POULE D du 11/10/2025 – n° 53721917 - JSC NANTERRE 22/ LEVALLOIS SC 22 coup d'envoi 17h15 au stade Vincent Pascucci à Nanterre
Dossier N°121	09/10/2025	581143	FC MEUDON	Forfait avisé ANCIENS D5 du 12/10/2025 – n° 53693464 SURESNES JS 32/ FC MEUDON 33	FC MEUDON 33 : -1 Point (0 but) SURESNES JS 32 : 3 points (5 buts) 1er Forfait avisé de l'équipe FC MEUDON 33
Dossier N°122	08/10/2025	514386	PUTEAUX CSM	Problème d'installation pour la rencontre ci-dessous : U11 POULE Q du 11/10/2025 – n° 54985052 PUTEAUX CSM 3 / NEUILLY OLYMPIQUE 2	La 3CD prend note et reporte la rencontre à une date ultérieure.
Dossier N°123	10/10/2025	527758	SEVRES FC	Demande d'engagement d'une équipe 3 en U18 D4.	La 3CD prend note et ajoute l'équipe 3 de SEVRES FC en U18 D4 poule B à la place de l'exempt.

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D1	Poule Unique	04/10/2025	53499535	21	Voltaire Chat. M.	21	Antony Foot Evolutio

III. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit U13 F	Poule C	04/10/2025	54939540	1	Voltaire Chat. M.	1	Antony Foot Evolutio

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Crit. U12 Espoir	Poule C	27/09/2025	54833158	22	Suresnes J.S.	21	Voltaire Chat. M. Ss
Crit. U13 Label	Poule A	27/09/2025	54833389	1	Suresnes J.S.	1	Garenne Colombes Af

III. COUPES

Veuillez trouver ci-dessous les tours de cadrage de :

COUPES							
Tour de cadrage							
Coupe Seniors	2	Fontenay Aux Roses		2	Meudon A.S.		18/10/2025
Coupe Seniors	3	Rueil Malmaison Fc		2	Jsc Nanterre		19/10/2025
Coupe Seniors	2	Chaville Fc		2	Antony Foot Evolutio		19/10/2025
Tour de cadrage							
Coupe U16	22	Neuilly O.		22	Asnieres Fc		19/10/2025
Coupe U16	22	Puteaux Csm		22	Aca		19/10/2025
Coupe U16	22	Sevres F.C. 92		22	Fontenay Aux Roses		19/10/2025

Groupe de Travail de la F.M.I.

Procès-Verbal n° 2

Réunion du 9 Octobre 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

3 Rappels importants :

- 1) **Les préparations de composition d'équipe doivent se faire uniquement sur le site :**
« FMI-Core.FFF.FR -page feuille de match -compo »
- 2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.

3) **RAPPEL IMPORTANT – RAPPEL IMPORTANT**

- 4) **Dans la nouvelle version de la Feuille de Match Informatisée, au niveau des signatures d'après match, à la case du club, un onglet vous permet de préciser si c'est le Capitaine de l'équipe ou si c'est le Dirigeant qui signe la feuille de match.**

Très important dans les rencontres avec des mineurs pour éviter que la feuille soit signé par un mineur.

A compter de la journée du week-end des 18 et 19 octobre, cela sera amendable en cas d'oubli.

Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :
Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Courrier des clubs

Trop de clubs n'ont pas « effacé totalement la version 4.0.10

Cela peut avoir des incidences lors d'une rencontre ;

Détail dans le power : Installation de la version 5.0.8

ES COLOMBIENNE : en réponse à votre courrier, chaque équipe a obligation de préparer son équipe pour la rencontre

Qu'elle soit recevable ou visiteuse, de plus comme précisé dans le pavé en entête, aucune amende ne sera facturée avant la journée du 18 octobre.

II. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

- F.C. ISSY – Match n° 53499804 - U 14 D4
- NANTERRE E.S. – Match n° 53722072 - U 14 D5 Poule E
- F.C. ASNIERES – Match n° 54769253 - U 18 D4
- BAGNEUX COM – Match n° 53499801 - U 14 D4

III. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – amende 10 € suivant art ; 10.2 cas n° 4 -Annexe 13.

- COM BAGNEUX – Match n° 53447884– Seniors D3
- F C RUEIL – Match n° 53478181 - U 18 D3
- USM MALAKOFF – Match n° 54552872 – Seniors D5 Poule A
- AS FONTENAY – Match n° 53721596 – U 14 D5 Poule C

IV. Amende pour non-préparation d'équipe la veille

La préparation d'équipe doit se faire sur le site officiel le vendredi minuit, au plus tard. En cas d'absence, suivant art. 10.2, cas n° 2 -Annexe 13 du R.S.G. du 92

- ISSY F C – match n° 54769256 – U 18 D4 Poule A
- F.C. RUEIL – match n° 53477871 – U 18 D1
- BAGNEUX COM – match n° 54769327 – U18 D4 Poule B
- U.S. VILLE D'AVRAY– match n° 53721264 – U14 D5 Poule B
- F C RUEIL – match n° 54833160 - U 12 Espoir Poule C
- L.S.O. COLOMBES – match n° 54939484 – U 13 Label Poule B
- ANTONY FOOT EVOLUTION– match n° 54939540 – U 13 Label Poule C
- PLESSIS ROBINSON– match n° 54939543 – U 13 Label Poule C
- SC LEVALLOIS– match n° 54939596 – U 13 Label Poule D
- SURESNES J.S.– match n° 54939682 – U11 F Poule A

V. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi à 12h au district.

Cas n°1 : absence de tablettes, identifiants, moyens de charger la tablette

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi à 12h au district.

Cas n°3 : Absence de récupération des rencontres ou récupération trop tardive

- JEUNES ANTONY– match n° 54550944 – Seniors D5 Poule B
- ISSY F.C. – match n° 53478092 – U 18 D2
- COM BAGNEUX– match n° 53721071 – U 14 D5 Poule A
- MONTROUGE F C 92– match n° 54833101 - U 12 Espoir Poule B
- LES PETITS PAINS – Match n° 53478771 - FUTSAL D1

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.